



Ordonnance de télécom CRTC 2007-207

Ottawa, le 11 juin 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
TelNet Communications/ Bell Canada	Entente de service de relais téléphonique	8340-T27-200707250	le 10 mai 2007
TelNet Communications/ Bell Canada	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-T27-200707268	le 10 mai 2007
TelNet Communications/ Bell Canada	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T27-200707276	le 10 mai 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>